

# FICHE D'INSCRIPTION POUR UNE LOCATION

## Coordonnées et renseignements personnels

Nom de l'artiste, du collectif ou de la compagnie : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance :

\_\_\_\_\_ Apt \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Contact principal : \_\_\_\_\_

Numéro(s) de téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Je désire m'inscrire au bulletin web de la TOHU

Nature de la location : \_\_\_\_\_

Liste des participants à la location  
(Cette liste doit inclure les artistes, l'équipe technique, etc.)

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Êtes-vous membre en règle d'En Piste ? : \_\_\_\_\_ Numéro de membre : \_\_\_\_\_

## DATE(S) DE LOCATION DÉSIRÉE(S)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\* Le Studio de création de l'École nationale de cirque est disponible uniquement la fin de semaine pour les locations, soit de 13h à 17h le samedi et de 9h à 15h le dimanche.

Les services de location sont accessibles aux professionnels du secteur des arts du cirque résidant au Canada, mais sont réservés prioritairement aux artistes et aux collectifs d'artistes professionnels résidant au Québec, ainsi qu'aux organismes de production en arts du cirque à but non lucratif ayant leur siège social au Québec.

Seront considérés comme des artistes professionnels les membres d'En Piste ayant le statut « d'artiste »; les personnes admissibles à ce statut au sein d'En Piste; ou les personnes qui ont déjà reçu l'aide du CALQ, du CAC ou du CAM à titre « d'artiste de cirque ».

## **AIDE-MÉMOIRE**

### **INFORMATION À INCLURE AU DOSSIER DE PRÉSENTATION**

Pour nous aider à bien vous accueillir à la TOHU, n'oubliez pas d'inclure les renseignements suivants à votre dossier de présentation :

**1) DISCIPLINES PRATIQUÉES DANS VOTRE PROJET** (en arts du cirque et autres disciplines artistiques)

**2) DÉCORS ET SURFACE DE TRAVAIL** (s'il y a lieu)

- Plan des installations et spécificités techniques des décors ;
- Certificats d'ignifugation des décors et rideaux que vous installerez ;
- Espace nécessaire : dégagement et superficie du sol ;
- Mobilité des installations scéniques (nous pourrions devoir exiger que vous déplaciez vos décors après chacune de vos répétitions. Si c'était le cas, est-ce possible ?) ;
- Revêtement de plancher installé, s'il y a lieu.

**3) ÉQUIPEMENT ACROBATIQUE** (s'il y a lieu)

- Appareils acrobatiques apportés dans le cadre de la location;
- Avez-vous besoin d'une barre d'écartement ? Si oui, quels appareils acrobatiques seront installés sur cette barre ? Doit-elle être amovible ou fixe ? ;
- Nombre de points d'accrochage utilisés durant la location et usage de ceux-ci;
- Plan de l'installation.

Merci de spécifier si :

- Vous avez votre propre équipement de gréage et vos appareils acrobatiques ;
- Vous avez besoin d'équipement supplémentaire et de matelas spéciaux ;
- Vous avez besoin d'un trampoline, d'un fil de fer ou d'un autre équipement complémentaire pour votre location.

**4) ÉQUIPEMENT TECHNIQUE** (éclairage, sonorisation, etc.)

- Liste de votre équipement, plan d'installation et fiche technique ;
- Liste de vos besoins.

NOTE : Un technicien de l'ÉNC devra être présent lors du branchement de votre équipement et devra approuver votre plan d'installation et d'éclairage avant la mise en place.

La TOHU fournira maximalement 2 heures de technicien gréeur pour l'installation, l'opération et le démontage des équipements reçus en location. Toutes ressources humaines supplémentaires à celles consenties seront à la charge des artistes selon la grille tarifaire incluse au contrat.

Pour plus de renseignements sur les services aux professionnels ou pour nous faire parvenir un dossier de présentation, contactez :

Nadia Drouin  
Coordonnatrice des services aux professionnels  
TOHU, la Cité des arts du cirque  
2345, rue Jarry EST  
Montréal (Québec) H1Z 4P3

Téléphone : 514-374-3522 poste 2225  
Télécopieur : 514-729-9964  
services.professionnels@tohu.ca

www.tohu.ca